



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

E/CN.3/1997/4
20 novembre 1996
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMMISSION DE STATISTIQUE
Vingt-neuvième session
10-14 février 1997
Point 4 de l'ordre du jour provisoire*

CLASSIFICATIONS ÉCONOMIQUES ET SOCIALES INTERNATIONALES

Rapport du Secrétaire général

RÉSUMÉ

Le présent rapport a été établi comme suite à la demande exprimée par la Commission de statistique à sa vingt-huitième session en ce qui concerne les travaux sur les classifications économiques et sociales internationales. Il contient un récapitulatif des mesures prises depuis cette session pour donner suite aux recommandations de la Commission sur les classifications statistiques internationales. Les points à examiner sont énumérés au paragraphe 8. Le rapport du Groupe d'experts des classifications internationales sur les travaux de sa deuxième réunion, organisée à New York du 24 au 26 juin 1996, figure à l'annexe I.

* E/CN.3/1997/1.

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Paragraphe</u> s	<u>Page</u>
I. RÉCAPITULATIF DES RECOMMANDATIONS	1 - 2	3
A. Recommandations sur les classifications internationales formulées par la Commission de statistique à sa vingt-huitième session . . .	1	3
B. Activités exécutées comme suite aux demandes de la Commission	2	4
II. AUTRES TRAVAUX ACCOMPLIS DANS LE DOMAINE DES CLASSIFICATIONS STATISTIQUES INTERNATIONALES DEPUIS LA VINGT-HUITIÈME SESSION DE LA COMMISSION	3 - 7	5
III. POINTS À EXAMINER	8	7

Annexes

I. RAPPORT DE LA DEUXIÈME RÉUNION DU GROUPE D'EXPERTS SUR LES CLASSIFICATIONS INTERNATIONALES		8
II. LES CLASSIFICATIONS ÉCONOMIQUES ET SOCIALES INTERNATIONALES . . .		13

I. RÉCAPITULATIF DES RECOMMANDATIONS

A. Recommandations sur les classifications internationales formulées par la Commission de statistique à sa vingt-huitième session

1. À sa vingt-huitième session, la Commission de statistique a approuvé le programme de travail du Groupe d'experts des classifications internationales (E/CN.3/1995/16) et recommandé ce qui suit :

- a) Dans le domaine des classifications économiques¹ :
 - i) Faire appel aux groupes existants, tels que le Groupe de Voorburg sur les statistiques des services, pour mettre au point les détails techniques des différentes classifications (voir plus loin par. 2 a), et document E/CN.3/1997/5);
 - ii) Convoquer une deuxième réunion du Groupe d'experts des classifications internationales afin que celui-ci définisse des mécanismes permettant d'améliorer la coordination des classifications et étende ses travaux aux classifications sociales; le Groupe d'experts devait faire rapport à la Commission sur cette question (voir plus loin par. 2 b), et par. 4 et 14 de l'annexe I);
 - iii) Poursuivre les travaux du Groupe de Voorburg sur les modifications à apporter à la Classification centrale de produits (CPC) provisoire et veiller à solliciter les vues d'un plus grand nombre de pays n'appartenant pas au Groupe sur les modifications proposées (voir plus loin par. 2 a) et c), et document E/CN.3/1997/5);
 - iv) Incorporer les recommandations concernant la révision de la CPC dans une nouvelle version, dite version 1.0, après avoir examiné attentivement la structure de la CPC pour faire en sorte qu'elle tienne dûment compte des nouvelles technologies et facilite les futures révisions (voir plus loin par. 2 e), et document E/CN.3/1997/5);
 - v) Créer un mécanisme pour tenir à jour la CPC et prendre des mesures pour coordonner la révision du Système harmonisé de désignation et de codification des marchandises (SH) et de la partie de la CPC consacrée aux biens et aux services (voir plus loin par. 2 e), et par. 13 d) de l'annexe I);
- b) Dans le domaine des statistiques industrielles² :
 - i) Établir un projet de directives opérationnelles sur la concordance des séries chronologiques établies selon la Classification internationale type de toutes les branches d'activité économique, révision 2 (CITI, Rev.2)³, avec les nouvelles séries chronologiques courtes conformes à la CITI, Rev.3⁴ (voir par. 2 f) ci-dessous);
 - ii) Favoriser une conception uniforme de la conversion des données des classifications nationales et d'autres classifications vers une

présentation conforme à la CITI, Rev.3, et, dans les limites des ressources disponibles, appuyer la formation d'experts (voir par. 2 g) ci-dessous);

- iii) Créer une ligne de téléassistance sur les classifications à la Division de statistique, pour traiter et enregistrer les demandes relatives au processus de conversion de la CITI, Rev.2, à la CITI, Rev.3 (voir par. 2 h) ci-dessous);
- iv) Diffuser aux États Membres des manuels, des tables de correspondance et d'autres documents techniques, pour promouvoir l'application de la CITI, Rev.3 (voir par. 2 i) ci-dessous).

B. Activités exécutées comme suite aux demandes de la Commission

2. Depuis la vingt-huitième session, comme suite aux demandes de la Commission, les principales activités énoncées ci-après ont été exécutées :

a) Le Groupe de Voorburg a continué en 1995 et 1996 à participer activement aux travaux de classification, notamment à la révision de la CPC;

b) La deuxième réunion du Groupe d'experts des classifications internationales, organisée par la Division de statistique, s'est tenue à New York du 24 au 26 juin 1996, avec la participation d'un plus grand nombre de pays et d'organismes menant des activités dans le domaine des classifications économiques et sociales internationales (voir le rapport du Groupe d'experts à l'annexe I);

c) Le sous-groupe des classifications du Groupe de Voorburg, dirigé par Statistique Canada, a réuni de nombreux experts nationaux spécialisés dans différents domaines. En coopération étroite avec la Division de statistique, il a achevé la révision de la partie de la CPC consacrée aux services;

d) À l'issue d'un important processus de révision, la version 1.0 de la CPC a été définitivement arrêtée et examinée lors d'une réunion du Groupe de Voorburg, tenue au Pays de Galles du 15 au 17 septembre 1996. À la présente session, la Commission est saisie du rapport du Groupe décrivant la nouvelle CPC (voir E/CN.3/1997/5); en bref, les sections 5 à 9 de la CPC provisoire ont été entièrement révisées, restructurées et complétées;

e) Le Groupe d'experts est convenu d'une stratégie pour les futures révisions de la CPC (voir annexe I, alinéa d) du paragraphe 13). S'agissant de l'harmonisation avec le SH, au cours de la révision de la CPC qui vient de s'achever, des tables de correspondance ont été établies, vérifiées et mises à jour entre ces deux classifications, ainsi qu'avec la CITI, Rev.3, et la Classification type pour le commerce international, Révision 3 (CTCI, Rev.3), afin d'incorporer ces informations dans la publication qui paraîtra prochainement sur la CPC;

f) Il n'y a pas eu à proprement parler d'activités d'harmonisation des séries chronologiques de la CITI, Rev.2, et de la CITI, Rev.3, mais des tables

et des index indiquant des correspondances entre ces deux révisions ont été établis par la Division de statistique;

g) Un mécanisme de suivi de l'application nationale de la CITI, Rev.3, a été créé et des consultations ont fréquemment eu lieu avec les offices nationaux de statistique pour préciser la teneur de la recommandation correspondante. S'agissant de la formation, aucune activité nouvelle n'a été signalée pour le moment.

h) La ligne de téléassistance sur les classifications créée à la Division de statistique offre plus de services qu'initialement prévu par la Commission. Elle permet non seulement de répondre aux questions concernant la CITI, mais aussi de traiter toutes sortes de demandes portant sur les classifications économiques et sociales et de promouvoir l'adoption de méthodes, de principes et de conventions uniformes concernant l'utilisation des classifications. Ce service est accessible par courrier, télécopie ou téléphone, ainsi que par la voie électronique sur Internet, à l'adresse chl@un.org. Toutes les données correspondantes sont enregistrées et stockées dans une base de données afin de conserver trace des demandes et d'en tenir compte pour les futures améliorations et la révision des classifications. La ligne de téléassistance, conçue comme un service central de référence aisément accessible sur les classifications internationales, a été bien accueillie par les utilisateurs depuis son installation au début de 1996. Au cours des cinq premiers mois, c'est-à-dire la première phase de conception et d'application, elle a permis de répondre à plus de 70 demandes et questions.

i) La diffusion de documents, de publications, de manuels et d'études techniques, y compris des tables de correspondance, sur les classifications s'est poursuivie, sans toutefois porter uniquement sur la CITI. Dans ce cadre, des documents imprimés, ainsi que des dossiers pouvant être transmis sur disquette et, par messagerie électronique, sur Internet, ont été distribués.

II. AUTRES TRAVAUX ACCOMPLIS DANS LE DOMAINE DES CLASSIFICATIONS STATISTIQUES INTERNATIONALES DEPUIS LA VINGT-HUITIÈME SESSION DE LA COMMISSION

3. Un inventaire des classifications est en cours dans le système de base de données sur les classifications internationales créé récemment par la Division de statistique, qui suit l'état d'avancement des travaux entrepris dans le domaine des classifications à l'échelle mondiale. L'inventaire est structuré en fonction des recommandations de la deuxième réunion du Groupe d'experts, et la saisie de la première série de données recueillies a commencé. L'inventaire comprend des descriptions détaillées de toutes les classifications économiques et sociales internationales (voir annexe II). La base de données des classifications internationales couvre deux des principales classifications économiques internationales, à savoir la CITI et la CPC provisoire. Elle contient trois grandes tables de correspondance qui permettent de comparer et d'utiliser les données de la CITI, du Système harmonisé (SH) et de la CPC, ainsi qu'un index alphabétique de la CITI, Rev.3 et des données facilitant le suivi mondial de l'application nationale des classifications, établies à partir des renseignements recueillis au moyen des questionnaires distribués par la Division de statistique en 1992.

4. Les principales caractéristiques des trois grandes tables de correspondance peuvent être récapitulées comme suit :

a) La table de correspondance de la CITI compare la CITI, Rev.2 et la CITI, Rev.3. Elle a été mise à jour sur la base des travaux entrepris conjointement par la Division de statistique, l'Office de statistique des Communautés européennes (EUROSTAT), Statistique Canada et le Bureau du recensement des États-Unis, et elle est distribuée sur demande au moyen de la ligne de télé-assistance sur les classifications. Un nouvel index alphabétique des classes (à quatre chiffres) de la CITI, Rev.3 est actuellement disponible dans la base de données pour être mise à l'essai;

b) La table de correspondance du Système harmonisé (SH) compare ce dernier à trois autres classifications, à savoir la CITI, la CPC et la CTCI. La première version de cette table a été établie et diffusée par la Division de statistique en 1993. La table actuelle, qui est une version mise à jour, reflète les changements décidés après la révision du Système harmonisé en 1996;

c) La table de correspondance de la CPC compare cette dernière à la CITI, au Système harmonisé et à la CTCI. Les modifications apportées récemment à cette table reflètent, d'une part, les recommandations du Sous-Groupe chargé d'étudier les classifications, qui a demandé au Groupe de Voorburg d'adapter la CPC à la nouvelle version du Système harmonisé (révisé en 1996), et, d'autre part, les changements de correspondance qui en ont résulté pour la CTCI et la CITI.

5. Les travaux entrepris par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) en vue de mettre au point les classifications fonctionnelles du Système de comptabilité nationale, la Classification de la consommation individuelle par objet, la Classification des objets des institutions à but non lucratif fournissant des services aux ménages et la Classification des fonctions des administrations publiques (CFAP) sont appuyés par la Division de statistique, qui distribue les projets de documents portant sur les classifications fonctionnelles aux États non membres de l'OCDE afin qu'ils forment leurs observations. En janvier 1996, l'avant-projet de Classification de la consommation individuelle par objet a été envoyé à 140 pays et 16 organisations internationales; plus de 40 pays et deux organisations ont répondu jusqu'ici. La Division de statistique a résumé les observations des pays et toutes les contributions ont été communiquées à l'OCDE afin qu'elle les examine pendant le processus de révision. La Division de statistique procédera vraisemblablement à un examen analogue en vue d'établir la nouvelle version révisée de la CFAP.

6. La Division de statistique a élaboré un projet de liste révisée des produits et matières devant servir à la collecte de statistiques internationales sur la production de biens, en s'inspirant de PRODCOM, la liste des produits industriels d'EUROSTAT. Des tables de correspondance entre le projet de liste révisée, PRODCOM, la CTCI, Rev.3 et le Système harmonisé ont également été établies, et des travaux sont en cours pour y ajouter la CPC provisoire. Le projet de liste et ses tables de correspondance sont distribués sur demande au moyen de la ligne de télé-assistance sur les classifications. Le projet de liste révisée a été communiqué à un certain nombre de pays et d'organisations internationales pour observations.

7. Conformément à la recommandation du Groupe d'experts sur les classifications internationales, des plans sont actuellement mis au point pour réexaminer le rôle, l'objet et la structure du projet de liste révisée, compte tenu de la version 1.0 de la CPC ainsi que de la CTCI, Rev.3, afin d'établir des statistiques économiques internationales comparables. La Division de statistique et le Groupe de Voorburg ont engagé des discussions préliminaires pour examiner le projet de liste dans les futurs travaux relatifs à la révision et à la mise à jour de la partie de la CPC ayant trait aux marchandises (sect. 0 à 4).

III. POINTS À EXAMINER

8. Compte tenu des conclusions et recommandations du Groupe d'experts, la Commission de statistique souhaitera peut-être aborder les points suivants :
a) élaboration d'un module sur les meilleures pratiques d'établissement et d'utilisation des classifications internationales [voir annexe I, par. 8 h] en vue de l'utiliser dans le Common Code of Statistical Practice in the United Nations System, et b) mise au point de stratégies afin d'éliminer les différences entre les nomenclatures de marchandises au moyen d'une diffusion et d'une utilisation accrues de la CPC, compte tenu des objectifs des futurs travaux consacrés à la révision de la partie de la CPC ayant trait aux marchandises (sect. 0 à 4) (voir par. 7 ci-dessus et par. 13 d) de l'annexe I).

Notes

¹ Documents officiels du Conseil économique et social, 1995, Supplément No 8 (E/1995/28), par. 46.

² Ibid., par. 16.

³ Études statistiques, Série M, No 4, Rev.2 (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.68.XVII.8).

⁴ Études statistiques, Série M, No 4, Rev.3 (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.90.XVII.11).

Annexe I

RAPPORT DE LA DEUXIÈME RÉUNION DU GROUPE D'EXPERTS
SUR LES CLASSIFICATIONS INTERNATIONALES

1. La deuxième réunion du Groupe d'experts sur les classifications internationales s'est tenue à New York du 24 au 26 juin 1996 à la demande de la Commission de statistique et sur la recommandation du Groupe d'experts à sa première réunion en 1994. À cette réunion, le Groupe avait élaboré un plan visant à améliorer la coordination des futurs travaux sur les classifications internationales, qui comprenait les conclusions suivantes :

a) Les travaux sur les classifications sont importants et exigent beaucoup de ressources :

i) Il s'agit d'un processus continu, qui comporte l'élaboration, la tenue, la mise à jour, l'application et la diffusion des classifications;

ii) La préparation des index, des tables de correspondance et des manuels de l'utilisateur fait partie intégrante de ce travail;

b) Les classifications internationales, multinationales et nationales sont liées entre elles;

c) Les différents groupes existants de classifications sont dans certains cas liés entre eux et sont souvent utilisés ensemble;

d) Dans certains groupes de classifications (le groupe de classifications des activités et le groupe de classifications des biens et services notamment), il est possible de désigner une ou deux classifications "de base".

2. Le Groupe d'experts avait également indiqué que d'autres travaux importants devaient être entrepris, notamment pour arrêter des moyens d'améliorer la coordination. Compte tenu de l'interdépendance croissante des classifications, on s'est accordé à reconnaître que, pour entreprendre effectivement d'autres travaux dans ce domaine, il fallait établir un réseau définissant les relations entre les différentes classifications.

Mandat de la deuxième réunion du Groupe d'experts sur les classifications internationales

3. Afin de dégager des moyens d'améliorer la coordination, il a été recommandé que la Division de statistique de l'ONU organise une deuxième réunion du Groupe d'experts consacrée aux trois questions suivantes : i) réseau de classifications : les liens conceptuels, ii) mécanismes de coordination dans un ensemble de classifications connexes et liées entre elles, et iii) statistiques sociales : où les faire figurer? À sa deuxième réunion, le Groupe d'experts ferait en outre de nouvelles recommandations en vue d'améliorer la coordination et les porterait à la connaissance de la Commission de statistique en 1997. Ont participé à la deuxième réunion des représentants d'organisations internationales et multinationales ainsi que les représentants d'un petit nombre de pays. La liste des participants est reproduite dans l'appendice ci-après.

I. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS CONCERNANT L'AMÉLIORATION DES CLASSIFICATIONS ET DE LEURS CORRÉLATIONS

4. Le Groupe d'experts a décidé de porter son attention sur les classifications économiques et sociales et convenu qu'il était utile d'étudier les corrélations qu'il y avait entre elles et d'examiner les moyens d'harmoniser leurs bases théoriques dans la mesure où elles constituent une famille de classifications. Il a recensé les éléments du réseau ou famille des classifications économiques et sociales internationales qui demandaient à être davantage coordonnés et élaborés (voir annexe II pour la liste de la famille des classifications).

5. Certains experts ont estimé que la notion de "classification de base" telle qu'elle avait été définie à la première réunion du Groupe d'experts introduisait l'idée d'une hiérarchie des classifications qui ne s'imposait pas. Le Groupe d'experts lui a préféré la notion de "classification de référence".

6. Le Groupe d'experts a estimé que pour coordonner et harmoniser les classifications internationales, il fallait examiner si elles étaient adéquates et s'il était nécessaire d'en établir de nouvelles, recenser les corrélations et les incohérences qu'il y avait entre elles et perfectionner les classifications existantes et les nouvelles classifications lorsqu'il y avait lieu, d'une manière qui soit systématique.

7. Le Groupe d'experts a décidé qu'il fallait non seulement continuer à élargir la famille des classifications, mais aussi s'employer de manière concertée à réunir davantage de renseignements au sujet des classifications existantes, en particulier concernant la traduction et le libellé des notions et termes qui leur étaient communs. Il fallait notamment s'informer de la disponibilité et de la portée de ces classifications, des corrélations et des correspondances qu'il y avait entre elles, de leur contenu détaillé et des plans de révision dont elles devaient faire l'objet. Les renseignements obtenus devaient être mis en commun par divers moyens de coordination (inventaire des classifications, échange d'idées et d'informations grâce à la ligne de téléassistance, etc.). Le Groupe d'experts a également estimé qu'il fallait savoir quels organismes étaient chargés des révisions, des modifications et de l'application des classifications internationales afin de s'assurer que leurs conclusions et recommandations étaient largement diffusées et pouvaient donc être examinées.

II. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS CONCERNANT L'HARMONISATION DES CLASSIFICATIONS

8. Le Groupe d'experts a dressé la liste des problèmes qui justifiaient que l'on resserre la coopération et poursuive les travaux entrepris :

a) Les problèmes relatifs à la compatibilité et à la comparabilité des classifications et du cadre statistique général dans les domaines économique et social n'étaient pas recensés de manière centralisée;

b) Une même notion donnait lieu à des utilisations incohérentes dans les classifications internationales;

c) Les informations relatives à l'élaboration et à la mise à jour des classifications manquaient de transparence et n'étaient pas facilement accessibles;

d) Aucun document n'expliquait pourquoi et comment on avait décidé de procéder à certaines modifications lors des révisions antérieures;

e) En raison du calendrier de la révision des classifications qui leur posait problème, les organismes statistiques internationaux n'avaient pas suffisamment l'occasion de participer et de contribuer pleinement aux travaux en cours;

f) Faute de mécanismes de coordination bilatéraux et multilatéraux, les pays ne pouvaient s'entraider et s'informer mutuellement au sujet des classifications et des questions connexes lorsqu'ils souhaitaient le faire;

g) Les directives, stratégies et méthodes d'application des normes de classification internationales à l'échelon national étaient insuffisantes;

h) Aucun document n'indiquait quelles méthodes utiliser de préférence pour élaborer et utiliser les classifications internationales;

i) Il n'existait pas de classifications harmonisées par pays et par zone.

9. Le Groupe d'experts n'a pas jugé utile ou nécessaire de créer un nouvel organe de coordination mais a décidé de créer un mécanisme de coordination dans lequel la Division de statistique jouerait un rôle moteur. Il a souligné l'importance du rôle coordonnateur que celle-ci pourrait jouer en rapprochant les points de vue et en harmonisant les classifications – notamment dans le cadre des futurs travaux d'élaboration des tables de correspondance – et, s'il y avait lieu, en contribuant au recensement des points communs aux classifications. Il a également souligné qu'il fallait multiplier les occasions d'échanger des informations sur les classifications économiques et sociales existantes. Il a défini les cinq grands rôles qu'il proposait de faire jouer à la Division de statistique pour résoudre les problèmes susmentionnés en précisant qu'elle s'acquitterait d'autant plus facilement des quatre premiers qu'elle pourrait s'appuyer sur un inventaire des classifications :

a) Centraliser l'enregistrement des classifications existantes et des classifications proposées;

b) Faciliter l'accès de la communauté internationale et des bureaux de statistique nationaux aux classifications en mettant toutes les informations disponibles à leur disposition;

c) Établir la liste des organismes chargés des classifications et des interlocuteurs officiels et encourager ceux-ci à échanger des informations;

d) Faire connaître les révisions et leurs incidences et aider à cerner les problèmes que les modifications proposées peuvent poser pour ce qui est de la cohérence et de l'harmonisation des classifications existantes;

e) Signaler systématiquement à la Commission de statistique les questions exigeant d'être débattues dans un organe plus largement représentatif.

10. Outre les rôles susmentionnés, la Division de statistique exerce une fonction consultative et est chargée de s'assurer le concours de consultants et d'organiser des réunions pour résoudre les problèmes communs et étudier les domaines non encore explorés. Elle devrait en outre s'employer à mieux diffuser les informations afin d'éviter les doubles emplois et les problèmes qui en découlent.

11. Le Groupe d'experts est convenu avec la Division de statistique qu'eu égard au rôle décisif qu'elle serait appelée à jouer concernant les classifications, elle pourrait élargir ses moyens d'action en sollicitant le concours des bureaux de statistique nationaux et d'autres organismes multinationaux et internationaux.

12. Il a été proposé d'inscrire en permanence à l'ordre du jour de la Commission de statistique la question des classifications statistiques.

13. Le Groupe d'experts a défini les mesures de coordination que la Division de statistique devrait prendre sans tarder pour donner suite aux recommandations adoptées à la deuxième réunion concernant les rôles décrits au paragraphe 9 ci-dessus. Ces mesures sont les suivantes :

a) Continuer à établir l'inventaire des classifications, en coopération avec Eurostat et d'autres organisations intéressées;

b) Développer les services de téléassistance téléphonique et en étendre l'utilisation;

c) Diffuser les informations disponibles sur les classifications en se servant davantage de moyens électroniques, comme Internet, et de circulaires;

d) Solliciter l'aide des pays pour réviser la partie du CPC qui concerne les marchandises et vérifier le rôle, le but, la fonction et le fondement théorique de cette révision (par l'intermédiaire du groupe Voorburg, par exemple);

e) Poursuivre les travaux concernant les tables de correspondance;

f) Coopérer avec les organisations compétentes en ce qui concerne les révisions des classifications en cours;

g) Enregistrer et diffuser les décisions concernant les classifications.

14. Des propositions ont été faites concernant l'ordre du jour de la troisième réunion du Groupe d'experts, qui doit se tenir en 1997. Il a été recommandé de donner au Groupe le nom de Groupe d'experts des classifications économiques et sociales internationales, conformément aux conclusions de la deuxième réunion et d'inscrire à l'ordre du jour de la troisième réunion les questions suivantes : établissement de rapports sur l'avancement des travaux entrepris en application des recommandations de la deuxième réunion du Groupe d'experts, réunion des

organismes chargés des principales classifications et examen de leurs plans de travail et de leurs problèmes principaux. Le Groupe d'experts a insisté en particulier sur la participation des organismes chargés des classifications sociales, compte tenu de l'importance de la branche sociale de la famille des classifications.

Annexe II

LES CLASSIFICATIONS ÉCONOMIQUES ET SOCIALES INTERNATIONALES*

Classification des activités économiques

Classification de référence

CITI

Classifications dérivées

ANZSIC, NACE

Classification apparentée

NAICS

Classification des biens et services

Classifications de référence

CPC, SH

Classifications dérivées

CPA, CTCI

Classification apparentée

Commerce des services

Classifications des dépenses par objet

CFAP, Classification de la consommation individuelle par objet, Classification des objets des institutions à but non lucratif fournissant des services aux ménages, Classification des dépenses des producteurs par objet.

Classifications de l'emploi et des professions

CIST, CITP

Classifications sociales

Classification internationale des maladies, ICIDH, CITE

* On trouvera les sigles développés en appendice.

Classification de pays

M49

Autres classifications

Géographique

Budgets-temps^a

^a Proposition de classification qui pourrait servir de passerelle entre les classifications économiques et sociales.

Appendice

SIGLES

ANZSIC	Classification type par industrie de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande
CFAP	Classification des fonctions des administrations publiques
CPA	Classification des produits par activité
CPC	Classification centrale provisoire des produits
SH	Système harmonisé de désignation et de codification des marchandises
ICIDH	Classification internationale des handicaps : déficiences, incapacités et désavantages
CIST	Classification internationale d'après la situation dans la profession
CITP	Classification internationale type des professions
CITI	Classification internationale type par industrie de toutes les branches d'activités économiques
M49	Codes géographiques types à usage statistique
NACE	Nomenclature générale des activités économiques dans les Communautés européennes
NAICS	Système nord-américain de classification industrielle
CTCI	Classification type du commerce international

Appendice

LISTE DES PARTICIPANTS

Pays

Afrique du Sud	M.D. Nel
Autriche	Norbert Rainer
Canada	Jacob Ryten Shaila Nijhowne
États-Unis d'Amérique	Paul Bugg Jack E. Triplett
Fédération de Russie	Victor Korobov Valfrid Treier
France	Emile Bruneau
Inde	Shri Ramesh Kolli
Mexique	Enrique Ordaz
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Julian Calder

Institutions internationales

Communauté des Caraïbes	Margarett Ellis
Office statistique des Communautés européennes	Niels Langkjaer John Knight
Fonds monétaire international	Adriaan Bloem
Organisation de coopération et de développement économiques	David Roberts
Banque mondiale	Michael Ward Aelim Chi
Fonds des Nations Unies pour l'enfance	Eva Jespersen
Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture	Claudia Valencia
Organisation mondiale de la santé	Mayumi Ueda
Organisation mondiale du commerce	Jean-Maurice Léger

Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies

Hermann Habermann, Directeur de la Division
de statistique

Cristina Hannig, Chef du Service des
statistiques économiques

Mary Chamie, Chef de la Section des
classifications statistiques

Virgillo Castillo, Section des
classifications statistiques

Magda Csizmadia, Section des
classifications statistiques

Hensley Francis, Section des
classifications statistiques

Bernd Becker, Section de la comptabilité
nationale

Stefan Schweinfest, Section de
la comptabilité nationale

Vladimir Markhonko, Administrateur chargé
de la Section de l'analyse du commerce
international et des méthodes connexes

Vasily Romanovsky, Administrateur chargé de
la Section des statistiques de l'industrie

Oleg Vokov, Section des statistiques
démographiques
